

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

ST n° 95.004

L'An mil neuf cent quatre vingt quinze le 7 Février à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

DATE D'AFFICHAGE

27 Janvier 1995

27 Janvier 1995

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, BERLAND, CANDAU, HUGENDOBLER, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Mme FONTAN, Adjoints

M. BARON, Mlle BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, COASSIN, DINDINAUD, GUEZENNEC, MARCONI, MONNARD, MUSSETTI, Mmes PARROU-SARLAT, PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, RAULT, REVOLAT et SABATHIER, Conseillers,

ETAIENT REPRESENTES :

M. LACOTTE par M. LE GUEUT
M. GAVEN par M. HUGENDOBLER

ABSENTS- EXCUSES

: MM. ALONSO, MOULINEAU et TAP

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 27
Nombre de Votants : 29

Mademoiselle BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Incorporation dans le domaine public de la Rue de Faupigné.

VOTE : Unanimité

LE RAPPORTEUR expose :

En application d'un arrêté en date du 8 décembre 1994, une

enquête publique relative au classement dans la voirie communale de la rue de Faupigné, s'est déroulée en Mairie du 2 Janvier 1995 au 16 janvier 1995 afin que le public puisse prendre connaissance du dossier.

M. THIBAudeau, Major de Gendarmerie en retraite, inscrit sur la liste départementale a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur.

Le Commissaire Enquêteur a rendu son rapport, ses observations et ses conclusions le 17 Janvier 1995. Il a émis un avis favorable au projet.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé du RAPPORTEUR,

Vu l'arrêté de M. le Maire en date du 8 Décembre 1994, relatif à l'enquête publique préalable au classement de la rue de Faupigné dans le domaine public communal.

Vu le registre d'enquête clos le 16 janvier 1995,

Vu le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur en date du 17 Janvier 1995.

Vu l'accord des colotis du lotissement LIOT, propriétaires de la rue de Faupigné,

APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- de classer dans le domaine public communal la rue de Faupigné, d'une surface de 2.716m²,
- de désigner Me AUBRY, 1 rue Félix Vieuille 17600 SAUJON, successeur de Me DEJUST Notaire du lotisseur, chargé des ventes du lotissement LIOT, pour régulariser le transfert de propriété puis le classement de la voie dans le domaine public communal.
- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint agissant par délégation, à signer tous documents relatifs à cette opération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,
Pour extrait conforme,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 21 Février 1995
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général Adjoint,**

H. THOMAS